

DATE DE PUBLICATION : 11 janvier 2023

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 9 janvier 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain BUSAC, directeur des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bertrand MANOURY, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la direction des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain BUSAC et Bertrand MANOURY, M. Alain BUSAC peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 10 janvier 2023

Emmanuelle ASSOUAN